

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 MAI 2005

L'an deux mil cinq, le vingt quatre mai, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN, Vincent WERNER et Mme Josiane NIBLING, Adjoint, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : Néant.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22/03/2005
- 2/ Embauches saisonnières à l'atelier communal
- 3/ Personnel communal : instauration du "compte épargne temps"
- 4/ Contrat d'accompagnement pour l'emploi
- 5/ Ecoles : reconduction de la semaine de 4 jours
- 6/ Recueil-souvenir "60^{ème} Anniversaire de la Libération" : fixation du prix de vente
- 7/ Avenant à la régie de recettes du 23/02/2004
- 8/ Demandes de subventions
- 9/ Garantie communale pour un emprunt à réaliser par l'OMSL
- 10/ Affaire Commune/Haering : autorisation au Maire pour ester en justice
- 11/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 12/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 13/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 14/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux 6 participants à l'opération "Haut-Rhin propre" le 02 avril,
- à la Société de musique "Espérance" pour le magnifique concert du 02 avril,
- à la Société de Musique "Espérance" pour la sérénade du 1^{er} mai,
- au Comité consultatif des jeunes et à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation du tournoi de football du 05 mai,
- à M. et Mme Bernard Erny qui ont mis à la disposition des organisateurs du tournoi du 05 mai leur courant électrique,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'aubade du 08 mai,
- aux anciens combattants et à la clique des sapeurs-pompiers pour leur participation à la cérémonie du 08 mai ainsi qu'à celles et ceux qui ont préparé le verre de l'amitié,
- aux organisateurs de l'Association Saint-Gilles et aux participants du tournoi de volley du 22 mai,
- aux quêteuses et aux généreux donateurs de la quête contre le cancer.

Il fait part ensuite des cartes de remerciements émanant de Mlle Liechtlé M. Louise à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire et de l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles pour la subvention communale.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22/03/2005 :

Le Procès-Verbal de la séance du 22/03/2005 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : EMBAUCHES SAISONNIERES A L'ATELIER COMMUNAL :

A l'instar des années précédentes, afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale et de procéder à des travaux d'entretien et d'embellissement, le recrutement de personnel saisonnier est envisagé.

C'est ainsi qu'il est proposé d'embaucher deux jeunes habitant la commune pour une période de quatre semaines chacun.

En réponse à l'offre de la mairie, une seule candidature a été déposée : il s'agit d'Aurélie Schmitt de Jungholtz pour la période du 1 au 26/08/2005.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet tout en sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2005, article 6413.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3° / POINT : PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DU "COMPTE EPARGNE-TEMPS" :

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

VU le décret N° 2004-878 du 26 août 2004 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

VU le schéma de procédure adopté par le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2004 ;

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'instauration du compte épargne-temps à compter du 01/01/2005 selon les termes figurant dans le schéma de procédure cité en référence et transmis aux conseillers.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI :

Depuis le 1^{er} mai 2005, les collectivités territoriales ont la possibilité d'embaucher un employé dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il s'agit d'un contrat aidé, à durée déterminée, destiné aux personnes confrontées à des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20h et d'une durée minimale de 6 mois, renouvelable deux fois, dans la limite de 24 mois.

La conclusion d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi est subordonnée à la signature d'une convention entre l'ANPE et l'employeur. Celle-ci définit le projet professionnel du salarié dans le cadre de son parcours d'insertion, fixe les conditions d'accompagnement dans l'emploi du bénéficiaire et les actions de formation et de validation des acquis de l'expérience et fixe le montant de l'aide de l'Etat.

La rémunération est fixée sur la base d'un SMIC horaire à 7,61 €. L'employeur bénéficie d'une exonération de cotisations et de contributions patronales.

Oui les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour la création d'un tel emploi au sein de la commune de Wuenheim,
- charge M. le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires en vue de la concrétisation de cette embauche,
- les crédits prévus à l'article 6413 du Budget Primitif 2005 sont suffisants.

5° / POINT : ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE : RECONDUCTION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS :

Par courrier du 05 mai 2005, les directrices des Ecoles élémentaire et maternelle de Wuenheim sollicitent la reconduction de la semaine de 4 jours, le contrat devant être renouvelé auprès de l'Inspection Académique pour la rentrée 2005/2006. Le vote des parents fait ressortir une très nette majorité pour la semaine de 4 jours (92,5 % d'avis favorables à l'école élémentaire, 100 % d'avis favorables à l'école maternelle).

Les deux Conseils d'Ecole, maternelle et élémentaire, se sont prononcés pour la reconduction de la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable quasi unanime des parents, donne également un avis favorable pour la reconduction de la semaine de 4 jours dans les écoles élémentaire et maternelle de Wuenheim.

6° / POINT : RECUEIL-SOUVENIR "60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION" : FIXATION DU PRIX DE VENTE :

La commission extra-municipale "60^{ème} Anniversaire de la Libération" a décidé d'éditer un recueil-souvenir de ce jour.

Au vu des devis d'imprimeurs réceptionnés, la commission extra-municipale propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente à 15 € pièce.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : AVENANT A LA REGIE DE RECETTES DU 23/02/2004 :

La commission extra-municipale "60^{ème} anniversaire de la Libération" a décidé d'éditer un recueil-souvenirs de ce jour au prix de 15 € pièce. Pour l'encaissement du produit de cette vente, il y a lieu de prévoir un avenant à la régie de recettes du 23/02/2004, selon les termes ci-après :

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WUENHEIM – HAUT-RHIN

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement sur la comptabilité publique,
Vu le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes des communes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu le décret N° 97-1259 du 29/12/1997 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
Vu l'arrêté du 28/05/1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité pouvant être allouée au régisseur et au montant du cautionnement,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2004 décidant la création d'une régie de recettes,
Vu l'avis conforme du comptable public en date du 12/05/2005,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est ajouté à la régie de recettes pour l'encaissement d'extraits de plans, fiches de propriétés et photocopies, l'encaissement du produit de la vente de recueils souvenirs édités à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Libération de Wuenheim, à raison de 15 € le recueil.

Article 2 : Le montant maximum de cet encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est de 1.200 € (**mille deux cents euros**).

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté du 23 février 2004 restent applicables.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Collège "R.Beltz" : voyage éducatif en Angleterre : 5 élèves de Wuenheim x 15 € = 75 €
- Association "Quatre pour Un" : 2.000 € (**subvention prévue au Budget Primitif 2005**)

9° / POINT : GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT A REALISER PAR L'O.M.S.L. :

Par lettre en date du 17/05/2005, l'O.M.S.L. (Office Municipal des Sports et Loisirs) informe M. le Maire, afin de mener à terme des travaux à la salle des fêtes, qu'il se voit dans l'obligation de réaliser un emprunt de 50.000 €. **Le Crédit Mutuel du Grand-Ballon**, sollicité à cet effet, lui accorde ce prêt, mais demande une garantie communale. Le prêt en question, à taux révisable, est remboursable en 180 mensualités.

Le Conseil Municipal est invité :

Article 1 : à accorder sa garantie à l'OMSL de Wuenheim pour le remboursement de l'emprunt mentionné ci-dessus et contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel du Grand-Ballon pour une période de 15 ans (remboursements mensuels). Le taux d'intérêt initial sera celui en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt. Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse de Crédit Mutuel du Grand-Ballon adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse de Crédit Mutuel discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 : à s'engager, pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 3 : à autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur Caisse de Crédit Mutuel et l'OMSL.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal. M. Weber, Conseiller et Président de l'O.M.S.L. n'a pas participé au vote.

10° / POINT : AFFAIRE COMMUNE / HAERING : AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE :

Par lettre du 14/06/2004, Me Bourghart, Avocat des époux Daniel Haering, présente une démarche amiable tendant à les indemniser du préjudice subi suite à l'annulation du permis de construire par le Tribunal Administratif de Strasbourg et confirmée par la Cour Administrative d'Appel de Nancy et joint un chiffrage du préjudice.

Depuis lors, divers contacts ont été pris téléphoniquement et plusieurs courriers ont été adressés à l'assurance de la commune, soit la CIADE ainsi qu'à Me Martin Meyer, Avocat de la commune.

Dans l'éventualité d'une action en justice, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à ester en justice.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Jeunesse-Associations-Loisirs-Ecole" + Comité Consultatif des Jeunes du 12/04/2005** : l'objet principal de cette réunion a été la préparation du tournoi de football du 5/05/2005.

- **"Toutes Commissions" du 23/04/2005** : il s'agissait d'une sortie sur le terrain où le Conseil Municipal a pu se pencher sur

* le stationnement dans le virage du haut du village (rue Principale),

* les projets d'aménagement

* les chantiers et travaux en cours

* les demandes d'urbanisme

- **Commission extra-municipale "60^{ème} anniversaire de la Libération" du 09/05/2005** : la commission s'est penchée sur la confection d'un recueil-souvenirs du 60^{ème} anniversaire de la Libération.

- **"Toutes Commissions" du 13/05/2005** : cette réunion avait pour but essentiel l'examen des points figurant à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24/05/2005.

- **Commission "site Internet" du 19/05/2005** : l'objet principal de cette réunion a été la préparation de la soirée du 27/05/2005 et la mise au point des derniers détails.

12° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Comité syndical de la Brigade Verte du 22/03/2005** : cette réunion avait pour objets essentiels des questions d'ordre budgétaire et de l'informatisation du travail du personnel garde champêtre.

- **Conseil de Communauté de Communes du 24/03/2005** : l'installation d'un nouveau délégué, la désignation de délégués, des questions d'ordre budgétaire, l'indemnité de conseil du Trésorier principal, l'examen de différents rapports (fonctionnement service déchets – fourrière – service assainissement), la renégociation de prêts, la programmation de la charte pour l'exercice 2005, l'attribution du marché "transport", le camping, la dévolution des travaux du gymnase "Beltz", la dévolution du marché du maître d'œuvre pour la réhabilitation du Kiesgang et pour la réalisation de l'aire d'accueil, les avenants de travaux d'assainissement et l'avenant N° 2 au marché de collectes et les affaires relatives au personnel ont constitué l'ordre du jour de cette réunion.

- **Réunion de l'Association "4 pour 1" du 28/04/2005** : M. Marin fait le compte-rendu de cette réunion et commente notamment le tableau concernant les activités 2004 : 2.409 heures d'activités, soit 300 jours de 8h au profit des enfants des communes de Jungholtz, Rimbach, Rimbach-Zell et Wuenheim.

- **Conseil d'Ecole Maternelle du 03/05/2005** : ont été abordés le projet d'école, la reconduction de la semaine de 4 jours et le pont de l'Ascension, le plan de mise en sécurité et le point "divers".

13° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 2 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2005.

Le Conseil Municipal donne quitus à M. le Maire pour ses délégations.

14° / POINT : DIVERS :

- **Informations diverses** :

* la quête contre le cancer a rapporté 3.747,60 €.

* le bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte fait état de 36 passages et/ou interventions sur le ban communal.

* la réfection de la flèche de l'église (avant sinistre) a obtenu une subvention de 5.103,67 € du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du patrimoine communal.

* le Conseil Municipal prend connaissance du contenu d'une lettre émanant de Mme Zusatz au sujet de son projet de sortie d'exploitation viticole.

* l'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers a été fixée au 15/07/2005 et le 25^{ème} anniversaire du jumelage aura lieu à Grävenwiesbach les 12 et 13/11/2005.

* M. le Maire rend compte au Conseil Municipal :

- de la réunion du 20/05/2005 au sujet de la piste cyclable : la balustrade en alu sera remplacée par une balustrade en bois. M. Heid, représentant M. Bannwarth Conseiller Général, s'est également engagé à prendre contact avec le Service "Lacs et rivières" du Conseil Général pour la reprise de l'enrochement, ceci avant réfection de la piste cyclable dont l'inauguration pourrait avoir lieu le 9/07/2005.

- des travaux d'intérêt général réalisés le 21/05/2005 par trois personnes, suite aux dégradations qu'elles ont effectuées à l'abribus, Place de Gaulle.

La séance est close à 21h15.